

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 23 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt trois du mois de février à huit heures

Le BUREAU du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le seize février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en Visio-conférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

28 FÉVR.
2024

Déposée en
Préfecture le

28 FÉVR.
2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avait donné procuration

Marc ROLLIN à Gilles FRANÇOIS

Etaient excusé(e)s

Christian ANSELME, François ASTORG, Monique PIMONOW, Christian ROPHILLE

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AIDE FINANCIÈRE À ADOMA POUR 185 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS EN RÉSIDENTIE SOCIALE À ANNECY - OPÉRATION "LE FIER"

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Anecy et de sa compétence en matière d'équilibre social de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2019-580 du 19 décembre 2019 adoptant le programme local de l'habitat (PLH) et le dispositif de financement du logement aidé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 déléguant des pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-354 du 24 septembre 2020 modifiant la délibération n° D-2020-277 ;

Considérant la décision préfectorale du 14 décembre 2021 agréant 185 logements locatifs aidés au bénéfice d'Adoma ;

Boulevard du Fier à Annecy, Adoma démolit un foyer de travailleurs migrants, mis en service en 1974 et composé de 252 places, pour construire une résidence sociale en maîtrise d'ouvrage directe. Cette résidence sera composée de 185 logements locatifs financés en PLAI (16 T1, 151 T1' et 18 T1bis). Elle disposera de locaux collectifs (laverie, salle commune, local cuisine, bagagerie...), de 5 places de stationnement et de locaux vélos intérieurs et extérieurs.

Par délibération du 18 décembre 2023, la Commune d'Annecy s'est engagée à apporter une subvention de 150.000 € à l'opération.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (14 décembre 2021),

LE BUREAU DECIDE :

d'accorder une aide financière de 150 000 € à Adoma, correspondant au plafond prévu pour les résidences sociales financées en PLAI.

Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2024, seront versés au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation des justificatifs :

- pour 50 %, soit 75 000 €, sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50 %, soit 75 000 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 21

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.